

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

RÉFORME EUROPÉENNE DU DROIT D'ASILE - (N° 2343)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CL38

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressigier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons à la création de centres d'accueil européens pour les demandes d'asile.

En effet, la crise de l'accueil que connaît actuellement la France, ainsi que d'autres pays de l'Union européenne est uniquement liée à la faiblesse des moyens humains et financiers, nationaux et européens, mobilisés, pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs et demandeuses d'asile.

Ce n'est pas une mutualisation à l'échelle européenne qui permettrait de combler le manque de moyens, mais bien l'augmentation conjointe à due hauteur des budgets tant nationaux qu'euro-péen.